

Département
INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE SAVONNIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
TOURS

du 25 octobre 2018 à 20h



Canton
BALLAN MIRE

Procès-verbal

Nombre de conseillers municipaux :

Exercice : 22

Présents : Bernard LORIDO, Jean Claude MORIN, Cécile BELLET, Jean François FLEURY, Jean Michel AURIOUX, Evelyne MONDON DELAVOUS, Nathalie SAVATON, Thierry DUPONT, Isabelle TRANCHET, Alain LOTHION ROY, Sylvie ARNAL, Thierry FERRER, Stéphane JUDE HATTON, Marie Astrid CENSIER, Mélanie LETOURMY, José FERNANDES.

Absents excusés : Hélène SOUBISE,

Absents ayant donnés procuration : Charles PARE donne pouvoir à Bernard LORIDO, Emmanuel MOREAU donne pouvoir à Jean François FLEURY, Sébastien HERBERT donne pouvoir à Thierry DUPONT, Christine GATARD donne pouvoir à Stéphane JUDE HATTON, Corinne BISSON donne pouvoir à Evelyne MONDON DELAVOUS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry Ferrer

I/Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2018

Adopté à l'unanimité

II/ Délibérations :

2018 050 NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Rapporteur : Jean-Michel AURIOUX adjoint au maire en charge de l'administration générale

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle au sein du conseil municipal, et son suppléant,

Les membres de la commission de contrôle prévue par l'article L19 du nouveau du code électoral, chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre, sont nommés par le préfet au plus tard le 10 janvier 2019. La composition de la commission et la désignation de ses membres est prévue par l'article L19 et, est fonction du nombre d'habitants. Pour Savonnières, elle serait composée d'un conseiller municipal, d'un délégué

Affiché le :26/10/2018

Retiré de l'affichage 27/12/2018

de l'administration désigné par le Préfet (mais proposé par la commune) et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal d'Instance (mais proposé par la commune).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléant
Alain LOTHION ROY	Stéphane JUDE HATON

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018_051 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LA CREATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE DE FOOTBALL ROUTE DU BRAY A SAVONNIERES

Rapporteur : Jean-François FLEURY adjoint aux finances, au personnel et aux marchés publics

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours exceptionnel de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE au titre de l'opération de construction de vestiaires de football et d'un club house, route du Bray à Savonnières par l'entreprise SOLFAB construction modulaires 11 avenue de l'Erette, 44810 Héric.

Cet équipement sportif était devenu obsolète : il a été démonté et reconstruit. Il est utilisé principalement par le Football Club de l'Ouest Tourangeau et l'Association Sportive des Vétérans de Savonnières.

Le Département a accordé une subvention de 60 000 € au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D). La Préfecture d'Indre et Loire nous a attribué 68 991 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement est le suivant :

1/ Tranche ferme (permis de construire)	= 1 800 € TTC
2/ Tranche conditionnelle (travaux)	= 385 488 € TTC
Sous Total 1 Solfab	= 387 288 € TTC
3/intégration des frais de publicités d'annonces légales :	= 864,00 € TTC
4/organigramme des clefs	= 2 025,00 € TTC
5/CEF YES raccordement électrique	= 5 486,60 € TTC
6/ Etudes de sols	= 1 788 € TTC
7/ Contrôle technique (Qualiconsult)	= 3 660 € TTC
8/Devis TPPL aménagement des extérieurs et création de parkings	= 27 648 € TTC

TOTAL GENERAL : =428 759.60 TTC soit 357 299.66 HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL H.T

	Date demande	Subvention acquise (oui/non)	Montant subventionnable H.T	Taux	Montant H.T sollicité
DETR	25/07/2018	Oui	357 300 €	20%	68 991 €
TOURS Métropole Val de Loire	11/09/2017	Non	357 300 €	32 %	114 154 €
Conseil Départemental	18/12/2017	Oui	357 300 €	16 %	60 000 €
Fonds propres			357 300 €	32 %	114 155 €
TOTAL Hors Taxes				100%	357 300 €

Après avoir délibéré, et sur proposition du maire, le Conseil Municipal :
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant, l'intérêt pour la commune de construire de nouveaux vestiaires de football, les anciens vestiaires étant devenus obsolètes.

1/SOLLICITE un fonds de concours exceptionnel 2018 pour la construction de vestiaires de football et d'un club house route du Bray à Savonnières auprès de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, à hauteur 114 154 €,

2/AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de fonds de concours,

3/DIT que la délibération 2018_027 du 24 mai 2018 est annulée.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 052 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Rapporteur : Jean-François FLEURY adjoint aux finances, au personnel et aux marchés publics

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet (35 h) pour des fonctions d'agent d'accueil à compter du 13 février 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Affiché le :26/10/2018

Retiré de l'affichage 27/12/2018

Considérant que la délibération 2018_033 portant Modification du tableau des effectifs, en date du 5 juillet 2018, comporte une erreur matérielle sur l'effectif du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant que le Conseil Municipal n'a jamais pris la décision de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour un 2^{ème} agent d'accueil en mairie, en charge notamment de l'état civil, des mariages, des PACS, du portage de repas (CCAS), et de fonctions comptables.

- **DIT** que le tableau des effectifs doit être corrigé de l'erreur matérielle mentionnée ci-dessus afin d'y faire apparaître le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe qui n'a jamais été supprimé,
- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (35 h), pour des fonctions d'agent d'accueil à compter du 13 février 2019,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs en conséquence,
- **ADOpte** le tableau des effectifs joint,
- **DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget au budget 2018 de la commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 053 Rapport d'activité 2017 de Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : Bernard LORIDO, maire

L'article L. 5211-39 du CGCT dispose que le maire présente au conseil municipal, en séance publique le rapport d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, (EPCI), à savoir en l'espèce Tours Métropole Val de Loire.

Le rapport d'activité de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2017, dressé par les services métropolitains, a fait l'objet d'une présentation d'ensemble à tous les conseillers municipaux des communes membres lors d'une réunion générale le jeudi 27 septembre 2018, à SAINT-AVERTIN. Le rapport a également été envoyé aux conseillers municipaux par mail en date du 01/10/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité de Tours Métropole Val de Loire au titre de l'année 2017,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de Tours Métropole Val de Loire au titre de l'année 2017.

A-Les Décisions :

2018_DEC008_Décision de conclure un bail commercial avec l'entreprise BROSSARD TRAITÉUR pour un local situé 58 rue Principale à Savonnières. M. le Maire a autorisé la signature d'un bail commercial d'une durée de 9 ans, dont le délai commencera à courir au 1^{er} janvier 2019, au profit de l'entreprise BROSSARD TRAITÉUR, dont le siège social est situé 11 rue de la Chapelle à LA RICHE (37520) pour l'exploitation d'un local communal de 157 m² environ, sis 58 rue principal afin d'y exercer une activité de restauration. Le Loyer mensuel s'élève à un montant de 700,00 € H.T.

2018_DEC009_Décision portant autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé communal en faveur de l'association la Boule Saponarienne. M. le maire a autorisé la signature d'une convention d'occupation exclusive du domaine privé de la commune, en faveur de l'association « La Boule Saponarienne », pour une emprise de terrain d'une superficie de 50m² environ et un bâtiment modulaire de 15m² situés sur la parcelle cadastrée ZI 0047 (de 23 280m²) sise Route du Bray à Savonnières, pour une durée allant du 12/10/2018 au 30/06/2021. Cette occupation est consentie à l'association précitée à titre gratuit pour qu'elle y exerce ses activités associatives uniquement.

2018_DEC010_Décision portant autorisation de signatures de conventions d'occupation du domaine public communal en faveur des associations du Football Club de l'Ouest Tourangeau (F.C.O.T 37) et de l'Association Sportive des Vétérans de Savonnières (A.S.V.S.) pour l'utilisation du club house et des vestiaires du Bray. M. le maire a autorisé la signature d'une convention d'occupation non exclusive du domaine public de la commune en faveur des associations du F.C.O.T 37 et de l'A.S.V.S pour l'utilisation des vestiaires et du Club House de football situés sur une parcelle cadastrée ZI 10 sise Route du Bray, lieudit le Bas Bray à Savonnières, pour une durée allant du 12/10/2018 au 31/08/2021. Cette occupation est consentie aux associations précitées à titre gratuit pour qu'elles y exercent uniquement leurs activités associatives.

2018_DEC011 à 2018_DEC015 et 2018_DEC017 : M. le maire a autorisé la signature de plusieurs conventions d'occupation non exclusive du domaine public de la commune en faveur d'associations, pour l'utilisation de la Maison MAME, située sur une parcelle cadastrée AI 23 sise 14 rue Principale à Savonnières. Ces occupations sont consenties à titre gratuit pour que chaque association y exerce uniquement ses activités associatives. Le détail des décisions est le suivant :

-**2018_DEC011 :** Signature d'une convention avec l'Association Ensemble et Solidaires (durée de la convention : du 11/10/2018 au 20/07/2021);

-**2018_DEC012 :** Signature d'une convention avec l'Association Activités Anti-Age 37 (durée de la convention : du 11/10/2018 au 20/07/2021);

-**2018_DEC013 :** Signature d'une convention avec l'Association Artistique et Culturelle Saponarienne (durée de la convention : du 11/10/2018 au 20/07/2021) °;

-**2018_DEC014 :** Signature d'une convention avec l'Association AU FIL DU TEMPS (durée de la convention : du 12/10/2018 au 20/07/2021);

-**2018_DEC015 :** Signature d'une convention avec l'Association La Compagnie Saponarienne (durée de la convention : du 12/10/2018 au 20/07/2021);

-**2018_DEC017 :** Signature d'une convention avec l'Association La Voie du Mandingue (durée de la convention : du 16/10/2018 au 20/07/2021);

Affiché le :26/10/2018

Retiré de l'affichage 27/12/2018

2018_DEC016_ « Décision d'aliéner de gré à gré un bien mobilier-Vente d'un arroseur pour terrains sportifs ». A été consentie la vente d'un arroseur avec enrouleur de diamètre 40 FBT 130m au prix de 1 562,50 € au profit de la commune de PERRUSSON (37600).

B- Les Marchés publics :

Etat néant.

C- Concessions de cimetièrè :

Nouvelles concessions attribuées depuis le 26 septembre 2018

- **2018-6-353D** : Mme GRELET Marie-Françoise ép. SAELENS

Durée : 30 ans

Cadre juridique : collective et limitative

Acquise le 24/09/2018

- **2018-7-372D** : Mme RAVAILLAUX Lydie

Durée : 30 ans

Cadre juridique : collective et limitative

Acquise le 24/09/2018

Concessions renouvelées depuis le 26 septembre 2018 : ETAT NEANT.

III/ Informations et questions diverses

1/ Lancement de la consultation pour le marché de nettoyage des locaux communaux: La publicité a été lancée le 25 septembre 2018. Les candidats auront jusqu'au 31 octobre 2018, pour rendre leurs offres.

2/ La première tranche de travaux du marché de reprise des concessions funéraires s'est terminée semaine 42. Au total, 68 concessions auront été relevées, 2 n'auront pas pu être déplacées, et 2 feront l'objet d'une ré-inhumation dans de nouvelles concessions à la demande des familles.

3/ Information sur le projet de mise en place d'une vidéo-protection à Savonnières:

La commune avait obtenu en 2011 de la préfecture une autorisation valable 5 ans pour l'installation de matériels de vidéo protection sur des sites sensibles. Le matériel n'a pas été posé et l'autorisation est aujourd'hui caduque. Les problèmes de dégradations, les actes de vandalisme et les incivilités envers les riverains des équipements communaux se sont multipliés depuis plusieurs mois, de sorte que nous envisageons de travailler à nouveau sur ce dossier. Le maire et M. MORIN ont rencontré des représentants des communes de BALLAN MIRE et de JOUE-LES-TOURS qui travaillent depuis plusieurs années sur un projet d'équipement de vidéo-protection et notamment de stockage des données (Centre de Surveillance Urbain de JOUE-LES-TOURS). Par ailleurs, le maire et M. MORIN ont reçu le gendarme référent sécurité au niveau départemental en charge de la vidéo protection (l'adjudant-chef GOUREAU). Tous nos interlocuteurs nous préconisent, si le Conseil Municipal est favorable à la poursuite de cette réflexion, de s'attacher les services d'un maître d'œuvre pour nous aider à monter le dossier technique. A ce stade, les sites pressentis qui sont également à confirmer seraient les suivants:

-le stade du Bray (nouveaux vestiaires) ;

-la salle omnisports et le city stade ;

-les abords du stade des Fontaines et des tennis couverts ;

-la place des Charmilles ;

-la place du Cher et le distributeur automatique de billets.

Les projets de cette nature ne font plus l'objet de subventions de la part de l'Etat. En cas d'accord du Conseil Municipal pour poursuivre le travail engagé, il faudra être attentif à la communication sur ce sujet : réunion publique éventuelle, informations aux administrés...

4/Informations diverses :

- Aménagement de la mairie :

M. Gilles BERTRAND est l'architecte désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération de mise en accessibilité de la mairie aux personnes handicapées et la création d'un 3ème étage pour donner de l'espace aux services et notamment ceux qui accueillent du public : l'accueil, le service de l'urbanisme, et des bureaux pour les adjoints. La commune n'a pas réalisé de travaux depuis plus de 20 ans. L'Agence d'Aide aux Collectivités Locales a étudié les solutions pour rendre accessible aux PMR la mairie (qui est surélevée en raison des risques d'inondation). L'ADAC a préconisé de réaliser un ascenseur. Nous avons déjà eu deux réunions avec l'architecte qui propose de créer un ascenseur et l'entrée de la mairie au niveau de la place. L'emplacement pressenti se ferait au niveau du bureau actuel du DST de Pierre GAUDIN et Nathalie Chabonnier. La porte d'origine de la mairie serait conservée mais ne serait plus l'entrée officielle : elle serait utilisée uniquement pour les mariages. Les personnels sont associés pour tenir compte des liens fonctionnels entre les services. L'architecte des bâtiments de France est requis puisque la mairie est située en périmètre de protection des monuments historiques. Le démarrage des travaux interviendra au plus tôt en juillet 2019. Le DST et l'agent en charge de l'urbanisme resteraient en mairie car les usagers sont habitués à venir en mairie qui rassemble tous les services. De plus, l'agent en charge de l'urbanisme a besoin des archives qui sont centralisées en mairie.

- La création d'un pôle territorial métropolitain :

Afin d'organiser ses services suite aux transferts de compétences intervenus en janvier 2017, Tours Métropole Val de Loire (TMVL) souhaite créer 7 pôles territoriaux métropolitains sur le périmètre de ses 22 communes membres, dont un pôle sur notre secteur qui regrouperait les communes de BALLAN-MIRE, VILLANDRY, et DRUYE. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors des bureaux municipaux du 20/12/2007 et du 24/01/2018.

La métropole en est au début de la réflexion, et organise des groupes de travail sur ce thème qui associe des techniciens principalement. Une réunion de concertation avec la commune de Ballan Miré est prévue le 19 novembre en mairie de Ballan Miré pour réfléchir à une organisation du pôle territorial qui nous concerne, qui garantisse un fonctionnement des services techniques adapté et efficace en terme de proximité. En effet, l'ensemble de notre service technique a été transféré à TMVL, mais 6 agents en Equivalent Temps Plein (ETP) sur 8, sont remis à disposition de la commune de Savonnières pour l'exercice des compétences communales non transférées.

Les compétences transférées ne représentent donc en réalité que 2 EQT. La question est de savoir où embaucheront les agents, qui sera responsable du pôle, quelles seront les missions de notre responsable des services techniques, qui gèrera le budget d'investissement de 80 000 € dit « enveloppe 2 » financé par la commune, quel matériel, nos agents seront-ils amenés à travailler sur d'autres communes du pôle et inversement etc... . Beaucoup d'interrogations donc, qui ne sont pas tranchées !. C'est pourquoi, l'article paru le 22 octobre dans la Nouvelle République faisant état d'un pôle territorial sur la zone du Carrefour en Touraine à Ballan Miré était prématuré. Mais la commune de Savonnières n'en

Affiché le :26/10/2018

Retiré de l'affichage 27/12/2018

a pas eu l'initiative et n'a pas été consultée avant sa parution. L'implantation d'un pôle territorial sur la commune de Ballan Miré ou sur la commune de Savonnières sont à étudier avec soin. Savonnières dispose d'atouts : nos locaux techniques sont neufs puisqu'ils datent de 2013 et ont coûté environ 1 million d'euros. Ils sont bien positionnés, bien équipés et évolutifs le cas échéant alors que le CTM de Ballan Miré qui sera prochainement visité semblerait vétuste et inadapté. Savonnières occupe aussi une position géographique plus centrale que la commune de Ballan Miré.

Dès décembre 2017, la commune se positionnait pour étudier l'option de Savonnières comme pôle territorial et le 17 janvier 2018 M. LEBOURG DGST et M. CHAPELLE de TMVL sont venus visiter nos locaux. Ce jour là il avait été convenu que nous visiterions les installations de Ballan Miré. Cette proposition est restée sans suite à ce jour. Le 10 septembre 2018, les maires de Villandry, Druye, Savonnières et Ballan Miré ont été réunis à Saint Cyr Sur Loire par le président de la Métropole. Le maire de Savonnières y avait alors indiqué que sans être opposé à la création des pôles, il considérait que des questions importantes n'étaient pas tranchées et qu'il fallait prendre le temps d'y répondre pour maintenir la proximité, et garantir l'efficacité attendue par nos administrés tant sur les compétences métropolitaines que sur les compétences communales.

Les conseillers municipaux pensent que l'article était effectivement prématuré et de nature à créer des tensions entre les communes, et les agents et qu'il présage mal d'une coopération qui devra être bénéfique à Savonnières car aujourd'hui nous sommes autonomes et nous fonctionnons efficacement.

Date des prochains conseils municipaux :

- Jeudi 13 décembre 2018 à 20h00
- Jeudi 14 mars 2018 à 20h00

Commissions des finances élargies à l'ensemble du Conseil pour la préparation du BP 2019 :

- 21 février 2019 (examen du CA 2018 et du projet de section de fonctionnement du BP 2019) ;
- 28 février 2019 (examen du projet de section d'investissement).

La séance du Conseil Municipal se termine à 23h15 le 25 octobre 2018.

A Savonnières, le 26 octobre 2018

Le maire

Bernard LORIDO

Noms et Prénoms	N° délibérations	Signatures
Bernard LORIDO	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Jean- Claude MORIN	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Cécile BELLET	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	

Jean-François FLEURY	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Jean - Michel AURIOUX	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Evelyne MONDON – DELAVOUS	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Corinne BISSON	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	Donne procuration à Evelyne MONDON-DELAVOUS
Nathalie SAVATON	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Thierry DUPONT	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Hélène SOUBISE	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	Absente
Emmanuel MOREAU	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	Donne procuration à Jean-François FLEURY
Isabelle TRANCHET	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Alain LOTHION – ROY	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Sylvie ARNAL	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Thierry FERRER	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Stéphane JUDE-HATTON	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Charles PARE	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	Donne procuration à Bernard LORIDO
Mélanie LETOURMY	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
Christine GATARD	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	Donne procuration à Stéphane JUDE HATTON
Sébastien HERBERT	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	Donne procuration à Thierry DUPONT
Marie-Astrid CENSIER	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	
José FERNANDES	2018_050+2018_051+2018_052+2018_053	